

L'an deux mil dix-sept, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize septembre, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.

Mr LALLEMAND Benoit, Mme SEMENT Christelle, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents-excusés :

Mr SABOTIER Franck, Mr LEMAISTRE Nicolas Mr PETIT Julien, conseillers municipaux.

Madame Nathalie FISCHER est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 8 mars et du 3 avril 2017 sont approuvés sans observation.

Madame le Maire informe l'Assemblée l'ajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de dédommagement sur le prix d'une location de salle.

A l'ordre du jour :

1/ Demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) de la Commune de Neufchâtel-en-Bray – D2017-09-20-01

VU :

- La délibération du 10 avril 2017 de la Commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la Commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la Commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la Commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

PROPOSITION :

Il est proposé : d'accepter l'adhésion de la Commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et **à l'unanimité, le Conseil Municipal** :
ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.

2/ Sinistre tempête à l'église – D2017-09-20-02

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un sinistre est survenu le 12 janvier 2017 à l'église et qu'une expertise du Cabinet TEXA a été faite en présence de Monsieur HAUCHECORNE, représentant le cabinet AXA de Saint-Romain de Colbosc.

Elle indique que l'entreprise DELACOTTE est intervenue, avec l'accord de l'expert, pour la réparation des tuiles plates uniquement pour un montant de 3 797,76€ TTC.

Elle signale que l'expert a retenu également le devis de l'entreprise MORIN FEREC d'un montant de 17 184€ TTC pour la réparation du clocher et du support de la croix.

Madame le Maire indique qu'un premier règlement de 12 192,50€ TTC sera effectué au titre de l'indemnité immédiate et franchise déduite et un second versement de 5 245,44€ TTC sera effectué au titre de l'indemnité différée.

A la demande du Cabinet d'assurances, Madame le Maire sollicite l'autorisation pour signer l'accord de règlement mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'accord de règlement dont une copie est jointe à la présente délibération.

3/ Devis les jardins d'Albâtre : haies du cimetière et de la mairie – D2017-09-20-03

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du devis de la Société Les Jardins d'Albâtre de 2 251,20€ TTC concernant, d'une part, la taille de la haie séparative de la mairie et du cimetière afin de la diminuer en épaisseur et en hauteur, et d'autre part, l'arrachage des troènes morts de la haie du cimetière et la replantation de 24 ml de troènes,

ACCEPTE, à l'unanimité, le présent devis.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 61521 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Monsieur LALLEMAND demande si la haie de la mairie va reprendre correctement après la diminution en épaisseur.

Monsieur DRU répond que Monsieur LIBERSÉ, dirigeant la société des jardins d'Albâtre, a indiqué qu'il n'y aurait aucun souci.

4/ Devis BELLET : Réfection du sol du bâtiment – secrétariat de mairie – D2017-09-20-04

Madame le Maire propose à l'Assemblée le devis de l'entreprise BELLET ET FILS de Bolbec d'un montant de 7 863€ TTC concernant le remplacement du revêtement de sol du bâtiment – secrétariat de mairie – sans la salle d'archives, en carrelage grès cérame 30x30.

Elle indique également que les plinthes existantes seront conservées en bois pour le bureau du maire, le secrétariat et le hall d'entrée et que de nouvelles plinthes en carrelage seront posées dans les sanitaires et le local adjacent.

Elle signale enfin qu'il conviendrait d'ajouter la somme de 484,80€ TTC pour la pose d'un carrelage dans la salle d'archives.

Madame PINCHON, Adjointe, suggère d'avoir au minimum un second devis compte tenu du montant annoncé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Madame le Maire de solliciter deux nouveaux devis avant de prendre une décision définitive, notamment à l'entreprise FONTAINE de Bréauté et un autre maçon au choix de Madame le Maire.

5/ Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service déchets 2016 de la Communauté de Communes Campagne de Caux – D2017-09-20-05

Madame le Maire informe l'Assemblée que le rapport d'activités 2016 des déchets de la Communauté de Communes a été approuvé en conseil communautaire du 26 juin 2017 et précise qu'il convient également de l'approuver en conseil municipal.

Elle communique à cet effet une synthèse de ce rapport élaboré par les services rudologie de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, et sans observation le rapport d'activité 2016 des déchets de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

6/ Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de l'année 2016 – D2017-09-20-06

Monsieur Francis DRU, Adjoint, informe l'Assemblée que les comptes rendus techniques et financiers de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2016, rédigés par le Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA), ont été approuvés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable et D'assainissement (SIAEPA) de la Région de Manneville-la-Goupil en séance du 22 juin 2017 et précise qu'il convient de les adopter en conseil municipal.

Il communique à cet effet des informations sur ces rapports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, et sans observation lesdits rapports.

Monsieur DRU indique que Mme Anne-Claire FRESNEAU, agent en charge du contrôle des installations d'assainissement non collectif, s'est engagé à effectuer toutes les installations avant le transfert à la Communauté de Communes Campagne de Caux.

7/ Budget 2017 – Décision modificative n°1 – D2017-09-20-07

L'Assemblée prend connaissance qu'il convient de prendre une décision modificative du budget primitif 2017 suite notamment au sinistre survenu à l'église.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Terrains				61521		2 885 €
Bâtiments publics				615221		22 691 €
Fonctionnement dépenses						25 576 €
		Solde	25 576 €			
Dotation de solidarité rurale				74121		3 462 €
Dotation nationale de péréquation				74127		1 939 €
Dotation aux élus locaux				742		162 €
Autres				748388		1 129 €
Produits exceptionnels divers				7788		18 884 €
Fonctionnement recettes						25 576 €
		Solde	25 576 €			

8/ Demande de dédommagement sur le prix d'une location de salle – D2017-09-20-08

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Jonathan LUCAS de Gonfreville-L'Orcher qui ont loué la salle polyvalente le week-end du 8 et 9 septembre 2017 et qui sollicitent un dédommagement car leur location a été perturbée par un dégât des eaux.

Elle indique en effet qu'une infiltration importante est survenue au plafond de la salle à proximité d'un éclairage et que les locataires ont dû condamner une partie de la salle en raison de cette énorme fuite d'eau.

Madame PINCHON, Adjointe, demande à Madame le Maire si une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance.

Madame le Maire lui répond qu'elle va faire le nécessaire.

Madame le Maire propose d'accorder un dédommagement de 100€ à M. et Mme Jonathan LUCAS compte tenu de la gêne occasionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.

9/ Questions diverses

A – Devis DEMEILLIERS

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'envisager de réaliser des travaux de restauration de la toiture de l'église. Elle communique à cet effet, pour information, un devis de l'entreprise DEMEILLIERS ET FILS de Goderville d'un montant de 89 560,71€ TTC qui pourrait être répartie en trois tranches :

- 1^{ère} tranche : restauration de l'église en tuiles plates de Pontigny = 51 162,39€ TTC
- 2^{ème} tranche : Abside = 25 321,79€ TTC
- 3^{ème} tranche : chœur = 13 076,53€ TTC

Suite à la demande de Madame le Maire, Madame AUBER, secrétaire de mairie, suggère de soumettre ce devis à Monsieur PUSATERI, architecte des Bâtiments de France, et indique également qu'il conviendra de lancer un appel d'offres compte tenu du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Madame le Maire d'envoyer ce devis à l'architecte des Bâtiments de France et de se renseigner sur les taux de subventions pouvant être accordés.

B – Informations

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'au titre de sa délégation elle a signé 2 devis :

- Devis les jardins d'Albâtre = 633,22€ TTC pour l'aménagement du massif devant la mairie
- Devis SES = 1 393,97€ TTC pour la fourniture de différents panneaux de signalisation et d'interdictions diverses ainsi que pour deux numéros de maisons et deux panneaux de rues.

Les panneaux de signalisation et d'interdictions diverses seront posés par les agents de la voirie de la Communauté de Communes Campagne de Caux dans le cadre de notre crédit d'heures.

C - Comptes rendus de réunions

Madame le Maire communique le compte rendu de diverses réunions :

1- Conseil Communautaire :

➤ 26 juin 2017 :

- Augmentation de 2% des tarifs de la piscine.

- Constitution d'une commission communautaire eau et assainissement en vue de la reprise de la compétence au 1^{er} janvier 2019.
- Renouvellement d'un contrat aidé à la déchetterie
- Extension de la zone d'Activités des Sapins à Bréauté :
 - lot 1 voirie : 159 321,91€ HT
 - Lot 2 réseaux : 119 837,00€ HT.
- Groupement de commandes sur les fournitures de bureau et les produits d'entretien et d'hygiène : possibilité d'utiliser ces fournisseurs avec les tarifs négociés par la Communauté de Communes
- FPIC : montant de la répartition 402 164€

Le calcul avait été effectué par la Préfecture selon le modèle voté en 2016 qui ajoutait aux communes la quote-part qui n'avait pas pu être versée pour des raisons de non vote dans les communes après un changement de modalité.
53% du FPIC vont être versés aux communes et le reste à la Communauté de Communes.
- Attribution de fonds de concours pour plusieurs communes
- Aides financières aux opérations de reconnaissance et travaux de comblement ou de traitement de cavités souterraines selon les conditions d'éligibilité suivantes :
 - danger avéré pour les constructions et/ou les vies humaines et confirmé par un expert
 - biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophe naturelle
 - opérations de reconnaissance et de travaux de comblement ou de traitement validé par un expert géologue reconnu par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Bénéficiaires	Taux de financement	Plafond
Particulier seul	20 %	7 500€
Groupement de 2 particuliers ou plus	10%	5 000€

- Contrat de ruralité signé pour les années 2017 à 2020 pour les six volets suivants :
 - accès aux services et soins
 - revitalisation des centres bourgs
 - attractivité du territoire mobilité
 - transition écologique
 - cohésion sociale

500 000€ par an sur tous les projets ramenés pour 2017 à 320 000€ après la signature avec Madame la Préfète.
- Institution d'une taxe de séjour sur le territoire aux mêmes tarifs que les Communautés de Communes environnantes

2- SIVOS des 4 Clochers :

➤ 22 mai 2017 :

- Elus majoritairement favorables au retour de la semaine de 4 jours mais compte tenu qu'à la date du conseil syndical aucune directive a été reçue les élus ont voté le renouvellement des contrats des encadrants pour les activités périscolaires.
- Mise en concurrence du traiteur

	Tarif enfant hors taxes
Isidore restauration	2,20€
Cuisine évolutive	2,10€
La Normande	2,148€

Le tarif proposé par Isidore restauration a diminué de 0,05€ HT par rapport à l'année en cours et compte que cette Société donne entière satisfaction au SIVOS il a été décidé de renouveler le contrat pour un an avec la Société Isidore restauration.

- Reconduction des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2017/2018 sans changement depuis septembre 2014.
- Maintien du tarif de garderie à 1,20€ la ½ heure, goûter du soir compris et à 5€ la ½ heure après deux retards non justifiés (dépassements d'horaires après 18h30).
- Maintien du tarif des TAP à 100€ par an et par enfant pour tous les enfants participant aux activités périscolaires.
- Accord pour différents avenants signés pour l'agrandissement de l'école
- Dans le cadre de l'agrandissement de l'école, signature du contrat avec la compagnie SMA BTP pour la garantie dommages ouvrages d'un montant de 6 4362,39€ TTC.

➤ 29 juin 2017 :

- Suite au décret du 27 juin 2017, vote du retour à la semaine des 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et suppression des activités préscolaires et annulation des renouvellements de contrats des encadrants.
- Accord pour différents avenants signés pour l'agrandissement de l'école.
- Remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie de Manneville-la-Goupil. Une location a été décidée par le conseil municipal de cette commune et un devis a été demandé à leur prestataire informatique (BERGE-LEVRAULT) dont ¼ de la dépense sera financé par le SIVOS, ¼ par le SIAEPA et le reste par la commune de Manneville-La-Goupil.
Soit un montant de 67,87€ TTC par mois pour le SIVOS et 2 443,32€ pour 36 mois.

Madame le Maire :

- invite les conseillers municipaux à une réunion d'information sur les communes nouvelles le mardi 17 octobre 2017 à 17 heures à la salle la Ficelle de Goderville.

- indique que le prochain conseil municipal aura lieu entre le 3 octobre 2017 et le 15 novembre 2017 pour débattre sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- informe l'Assemblée que Madame Stéphanie LIOT a demandé une dérogation pour inscrire son fils à Montivilliers et qu'en accord avec les Adjointes elle a donné son avis favorable compte tenu que Madame LIOT s'est engagée à verser au CCAS le montant correspondant aux frais de scolarité de l'année scolaire 2017-2018.
- signale qu'une visite de l'école est prévue pour les élus des quatre communes ainsi que pour la population mais que la date n'est pas encore fixée.
- informe l'Assemblée qu'elle a donné 10 chaises de la salle polyvalente pour le SIVOS et précise que les autres communes ont donné aussi du mobilier qui servira pour une salle de réunions.
- fixe la prochaine réunion de la commission en charge du bulletin municipal au mercredi 8 novembre 2017 à 17h30 et demande aux conseillers concernés d'envoyer leurs articles avant cette réunion.

Monsieur LALLEMAND signale à Madame le Maire que les trottoirs sont très sales route de Goderville et du Parc d'Anxtot.

Madame le Maire s'engage à envoyer un mail au service voirie de la Communauté de Communes afin qu'il effectue un entretien sur toute la commune.

Suite à la demande de Monsieur DRU, Madame le Maire va relancer la Société GIFEC pour le devis de remplacement du four et de la hotte de la salle polyvalente.

La séance est levée à 22 heures.